

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 19 juin 2026

Les dix-neuf juin deux mille vingt-six à dix-huit heures, se sont réunis, en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse).

MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

19-06-2026-06

Date de convocation le 15/06/2026
Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 13
Procurations : 02
Votants : 15

Etaient présents : Mmes, CAMGRAND Eva, CASTANHEIRA Ludivine, CHAILLOUX Vanessa, ETCHART Véronique, LOQUET Patricia, POURRERE Danielle et TEIXEIRA Marina ainsi que MM. CLAVÉ Jacques, LAMASOU Bernard, LATAPY Jean-Marc, LOZANO Patrick, PRIOULT Sylvain et VIVEN Jean-Bernard.

Avaient donné pouvoir : M HILLOU Hervé pouvoir à M LAMASOU Bernard
M SALEFRANQUE Pascal pouvoir à Mme TEIXEIRA Marina

Secrétaire de séance élue : Mme CASTANHEIRA Ludivine

OBJET : FIXATION DES TARIFS DE LA RESTAURATION PÉRISCOLAIRE

Monsieur le Maire souhaite modifier la tarification du repas du restaurant scolaire en accord avec la commission Jeunesse, Education et Famille et la politique sociale de la commune.

Monsieur le Maire rappelle que le prix réel d'un repas est actuellement de 3,50 euros. Ce repas est facturé 2,75 euros pour chaque enfant.

Monsieur le Maire propose d'abaisser le tarif du repas à 2 euros à compter du 1^{er} septembre 2026.

Après avoir entendu toutes ces informations, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DÉCIDE de fixer le prix du repas à 2 euros

PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice.

Résultat du vote :

Pour : 14

Contre :

Abstentions : 1 (M. VIVEN)

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire



Jacques CLAVÉ

Mme CASTANHEIRA Ludivine
Secrétaire de séance

